

NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN TRAITÉ OU D'UNE SÉRIE D'ACCORDS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES

*La résolution de 2009 de l'UIP sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires « exhorte les parlements à donner instruction à leurs gouvernements respectifs d'exprimer leur adhésion à la Proposition en cinq points [du] Secrétaire général de l'ONU ».*¹⁷⁷

Le 24 octobre 2008, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, prononce un discours mémorable soulignant que le processus de non-prolifération a été compliqué par le caractère « contagieux » du principe de dissuasion nucléaire. Dans ce discours, il expose un plan en cinq points en faveur de la non-prolifération et du désarmement, qui fait la synthèse d'idées formulées dans des résolutions des Nations Unies, lors de la Conférence sur le désarmement ou par des commissions de haut niveau. Il appelle en premier lieu les gouvernements à remplir leurs obligations de désarmement nucléaire en négociant une série d'instruments ou une convention exhaustive sur les armes nucléaires. Il précise qu'à la demande du Costa Rica et de la Malaisie, il a transmis à tous les États membres de l'ONU un projet de convention qui constitue un bon point de départ.¹⁷⁸

Cette convention-type a été élaborée par un ensemble de juristes, physiciens, scientifiques et spécialistes de la non-prolifération et du désarmement.¹⁷⁹ Publiée en 1997, elle a été révisée en 2007. Elle donne le canevas d'un traité mondial d'interdiction de l'emploi, de la menace d'emploi, de la détention, de la mise au point, de l'essai, du déploiement et du transfert d'armes nucléaires et fournit un programme par étapes pour leur élimination sous un contrôle international efficace. Inspiré des traités d'interdiction de catégories complètes d'armements, tels que la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, le Traité d'interdiction des mines et la Convention sur

les armes à sous-munitions, ce modèle de convention comprend des dispositions détaillées de mise en œuvre et de vérification à l'échelon national, prévoit la création d'un organe international chargé de son application et du règlement des litiges et précise les procédures de soumission de rapports et de règlement des violations.

Ce modèle a été rédigé pour démontrer que l'interdiction et l'élimination de toutes les armes nucléaires étaient réalisables, et stimuler ainsi le débat et les négociations en ce sens. L'idée en a été lancée par le réseau mondial Abolition 2000 pour l'élimination des armes nucléaires, à la suite de l'Avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice affirmant l'obligation universelle « de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ».¹⁸⁰

Le Costa Rica a soumis le modèle de convention au Secrétaire général de l'ONU en 1997. Il a ensuite été diffusé sous la forme d'un document de discussion (UN Doc A/C.1/52/7) en appui à la résolution des Nations Unies appelant à donner suite à l'Avis consultatif par l'ouverture de négociations en vue d'une convention sur les armes nucléaires.

Le projet de convention sur les armes nucléaires a également reçu le soutien de nombreuses autres organisations et personnalités influentes, parmi lesquelles l'Interaction Council¹⁸¹ (qui compte dans ses rangs 20 anciens Chefs d'État du Canada, de l'Allemagne, de la Norvège, des États-Unis et d'autres pays), Maires pour la paix¹⁸² (qui regroupe plus de 5 000 maires et villes), les Sommets des lauréats du prix Nobel de la paix,¹⁸³ le Rassemblement canadien pour une convention sur les armes nucléaires¹⁸⁴ (qui regroupe plus de 500 lauréats de l'Ordre du Canada, plus haute distinction du pays) et le Sommet 2011 des dirigeants latino-américains.¹⁸⁵

En 2010, la Conférence d'examen du TNP concluait que « tous les États [devaient] faire un effort particulier pour établir le cadre nécessaire à l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires » et prenait « note de la proposition de désarmement nucléaire en cinq points du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui préconise notamment des négociations sur une convention ou un accord relatif aux armes nucléaires constituant un cadre composé d'un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement et étayé par un solide dispositif de vérification ».¹⁸⁶

Ces évolutions ont favorisé des appels exhortant les États à adopter une approche semblable et à ouvrir des négociations en vue d'une convention sur les armes nucléaires ou, tout au moins, d'engager des travaux préparatoires sur les éléments d'une telle convention sans attendre l'accord de tous les États détenteurs d'armes nucléaires, sur le modèle de ce qui a été fait pour les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.

Des parlementaires – souvent en collaboration avec le réseau PNND – ont joué un rôle déterminant dans l'obtention du soutien de nombreux États pour le plan du Secrétaire général de l'ONU et de sa proposition d'ouverture de négociations en vue d'une convention. Des résolutions ont été présentées dans les parlements nationaux et dans les organes parlementaires internationaux pour soutenir le projet de convention ou le plan du Secrétaire général de l'ONU; un appel mondial des parlementaires a été lancé en faveur d'une convention sur les armes nucléaires, des auditions ou d'autres manifestations ont été organisées dans les parlements pour débattre du projet de convention.

Bonnes pratiques

TOUS LES ÉTATS

Exemples

A. Résolutions parlementaires à l'appui d'une convention sur les armes nucléaires et du plan du Secrétaire général de l'ONU

Pour une approche globale du désarmement nucléaire

B. Auditions relatives à la convention sur les armes nucléaires

Étude des éléments d'un traité mondial d'abolition des armes nucléaires

A

Résolutions parlementaires à l'appui d'une convention sur les armes nucléaires et du plan du Secrétaire général de l'ONU

Pour une approche globale du désarmement nucléaire

Allemagne

Une résolution présentée par un large éventail de groupes parlementaires et adoptée le 24 mars 2010, appelle le gouvernement allemand à continuer à jouer un rôle actif dans les discussions des différentes approches, y

compris celle de la société civile, d'un désarmement complet (tel que préconisé par l'Initiative Global Zero) et à participer au débat sur la proposition de convention sur les armes nucléaires.

Australie

Le 21 mars 2012, la Chambre des Représentants australienne a adopté une résolution présentée par la Première ministre Julia Gillard demandant que soient prises un certain nombre de mesures pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires dans le monde. Cette résolution appelait en outre « à la mise en place d'une réflexion sur les cadres juridiques requis pour l'abolition des armes nucléaires, notamment une convention sur les armes nucléaires, dans la mesure où la perspective d'un désarmement nucléaire semble aujourd'hui plus crédible ».

Autriche

Le 25 mars 2010, le parlement autrichien adopte à l'unanimité une résolution appelant le gouvernement fédéral et le Ministre fédéral des Affaires européennes et internationales à promouvoir le plan en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et, en particulier, sa proposition de négociations en vue d'une convention sur les armes nucléaires.

Bangladesh

Le 5 avril 2010, le Parlement du Bangladesh adopte à l'unanimité une résolution accordant « un soutien total au gouvernement du Bangladesh pour faire avancer le plan de désarmement nucléaire du Secrétaire général de l'ONU et, en particulier, la proposition de négociations préparatoires à une Convention sur les armes nucléaires ». Cette résolution souligne par ailleurs « que les 100 milliards de dollars dépensés chaque année en armements nucléaires devraient plutôt être consacrés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et financer les urgents besoins d'adaptation au changement climatique des pays les plus vulnérables ».¹⁸⁷

Canada

Le 2 juin 2010, Le Sénat canadien adopte à l'unanimité une motion de soutien au plan en cinq points du Secrétaire général de l'ONU qui exhorte le Gouvernement canadien à participer à des négociations en vue d'une convention sur les armes nucléaires.¹⁸⁸ La résolution comprend également une déclaration signée de 500 lauréats de l'Ordre

du Canada (plus haute distinction nationale) en faveur de la convention. Une résolution similaire est adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes le 7 décembre 2010.

Costa Rica

Le 23 février 2010, L'Assemblée législative du Costa Rica adopte à l'unanimité la Déclaration parlementaire en faveur d'une convention sur les armes nucléaires. Le Président costaricain sortant, M. Oscar Arias note que l'adoption à l'unanimité de cette résolution aidera le Costa Rica dans ses efforts de promotion de l'idée d'une convention sur les armes nucléaires et de la convention-type devant les Nations Unies. La nouvelle Présidente, Mme Laura Chinchilla, appelle les autres pays à se joindre aux efforts du Costa Rica en ce sens.

Italie

Le 23 juin 2009, le Parlement italien adopte par consensus une résolution appelant le gouvernement à accroître ses efforts pour le désarmement nucléaire. Cette résolution souligne un certain nombre de propositions et initiatives, notamment celle du plan de l'Institut Hoover, la convention sur les armes nucléaires, le plan en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et la résolution du Parlement européen du 24 avril 2009.

Mexique

Le 8 mars 2012, le Sénat adopte par consensus une résolution en appui à l'initiative pour une conférence intergouvernementale mondiale de négociation d'une convention (ou d'un cadre d'accords) sur les armes nucléaires; la résolution soutient également des mesures permettant de

Résolution du Parlement européen

Le 24 avril 2009, le Parlement européen a adopté, en prévision de la Conférence d'examen de 2010 du TNP, un rapport et une résolution appelant le Conseil européen à appuyer activement le désarmement nucléaire. La résolution prenait acte du Modèle de convention sur les armes nucléaires et appelait le Conseil européen à appuyer la négociation d'une telle convention ainsi que le Protocole d'Hiroshima-Nagasaki afin de parvenir rapidement à l'interdiction des armes nucléaires et à leur élimination complète d'ici 2020.

garantir la sécurité sans armes nucléaires (notamment l'instauration de zones régionales exemptes d'armes nucléaires) et exhorte tous les parlements à soutenir de telles initiatives.

Nouvelle-Zélande

Le 5 mai 2010, le Parlement néo-zélandais adopte à l'unanimité une résolution appelant le gouvernement de la Nouvelle-Zélande à œuvrer avec d'autres nations au soutien de la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU pour le désarmement nucléaire, avalisant l'objectif de mise en place d'une convention sur les armes nucléaires.

Des résolutions similaires ont été présentées sans avoir encore été adoptées dans les parlements d'un certain nombre d'autres pays, dont la Belgique, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

Auditions relatives à la convention sur les armes nucléaires

B

Étude des éléments d'un traité mondial d'abolition des armes nucléaires

Le 17 décembre 2008, la Sous-commission des affaires étrangères du Bundestag sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération a tenu ses premières auditions sur la proposition de convention en prenant pour base le modèle de convention sur les armes nucléaires. Convoquées par la présidente de la commission, Uta Zapf, ces auditions se sont déroulées en présence de Klaus-Peter Gottwald, Commissaire fédéral à la limitation des armements et au désarmement, avec la participation de parlementaires des cinq partis politiques représentés au Bundestag. Le Bundestag a également entendu les témoignages de spécialistes non-gouvernementaux ayant participé à la rédaction du modèle de convention.

Des auditions parlementaires de ce type permettent aux parlementaires de s'informer efficacement et utilement sur les questions juridiques, techniques et politiques liées à l'établissement durable d'un monde exempt d'armes nucléaires par le biais d'un traité ou d'une série d'accords internationaux.



Recommandations à l'intention des parlementaires

- Présenter au Parlement des résolutions ou des motions en faveur de la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU, en particulier en appui à sa proposition de négociations en vue d'une Convention ou d'un ensemble d'instruments sur les armes nucléaires.
- Promouvoir la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et la Convention sur les armes nucléaires au sein des organes parlementaires internationaux.
- Présenter au Parlement le modèle de Convention sur les armes nucléaires et la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU en faveur du désarmement nucléaire ; organiser des auditions sur cette convention.